



DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Service Protection maternelle et infantile

Bureau Accueil du jeune enfant

Téléphone : 05.49.06.79.63

Mail : accueil-petite-enfance@deux-sevres.fr

NOTICE RELATIVE À LA
DEMANDE D'AGRÈMENT D'ASSISTANT(E) FAMILIAL(LE)

Vous souhaitez obtenir l'agrément d'assistant(e) familial(e) afin de pouvoir accueillir des mineurs et jeunes majeurs de moins de 21 ans à votre domicile, de manière permanente. Votre dossier doit comprendre les **4 pièces originales** suivantes :

- le formulaire réglementaire [Demande d'agrément d'assistant\(e\) familial\(e\)-Cerfa 13395-02](#) rempli dans son intégralité, daté et signé ci-joint ;
- les attestations d'honorabilité (voir notice jointe) ;
- un certificat médical datant de moins de 3 mois vous autorisant à accueillir des enfants (modèle ci-joint à compléter par un médecin généraliste) ;
- une copie d'une pièce d'identité ou copie d'un titre de séjour en cours de validité autorisant l'exercice d'une activité professionnelle ;

Une fois votre dossier **complet**, vous pouvez l'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception ou le déposer au :

Département des Deux-Sèvres
Direction de l'enfance et de la famille
Service Protection maternelle et infantile
CS 58880
79028 NIORT CEDEX

Dès réception, un récépissé vous sera adressé par courriel. En cas de dossier incomplet, la régularisation des pièces manquantes vous sera demandée sous 15 jours.

Les professionnelles du bureau Accueil du jeune enfant sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche.

Pour la Présidente et par délégation,
La cheffe du bureau Accueil du jeune enfant,

Delphine MASSÉ